

Québec, le 19 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 octobre 2015, le député de La Peltrie, M. Éric Caire, déposait au feuillet des questions concernant des projets informatiques en cours au sein de certains ministères, dont le ministère de la Sécurité publique. La présente vise donc à fournir des éléments de réponse à ces questions.

Question 1 : *Le projet de refonte du système Alcool (Acolyte) a été lancé en avril 2009. Il est actuellement complété à 43 % avec une date de fin révisée au 31 octobre 2015. L'indicateur d'échéancier du tableau de bord en ressources informationnelles indique une variation de 5,4 % sans aucune explication de l'organisme sur les écarts. L'organisme indique que le projet progresse comme prévu.*

Le système d'émission des permis d'alcool a été développé en 1984. Est-ce que la ministre peut nous expliquer l'écart d'échéancier de 5,4 % dans ce projet qui entame sa 6^e année avec seulement 45 % du projet réalisé ?

Réponse :

Le contrat de réalisation pour ce projet a été octroyé en juin 2013, à la compagnie TechSolCom, à la suite d'un appel d'offres public. Le projet comporte quatre livraisons. La première livraison a été approuvée le 12 janvier 2015. La deuxième livraison est présentement en acceptation.

...2

Depuis le début du projet, le prestataire de service a annoncé plusieurs reports successifs. Cependant, au printemps 2015, ce prestataire de service a été acheté par la compagnie R3D qui a pris la mesure des problèmes et s'est impliquée dans le contrôle quotidien du projet. Le ministère de la Sécurité publique a également mis en place plusieurs mesures de redressement, telles que la tenue de comités directeurs bimensuels et l'élaboration d'une planification détaillée par le prestataire de services.

Je tiens cependant à préciser que ce contrat est forfaitaire, ce qui signifie que le prestataire de service est payé lorsqu'une livraison, d'un niveau de qualité acceptable, est effectuée au client pour essais d'acceptation. Ce projet ne représente donc aucun dépassement de coûts.

Question 2 : La migration suite bureaucratique et Windows 8 du ministère de la Sécurité publique devaient être complétées au 31 mars 2015. Dans le tableau de bord en ressources informationnelles de septembre 2015, la nouvelle date révisée est le 31 juillet 2015. L'indicateur d'échéancier indique une variation de 71 %.

Dans une longue explication technique, l'organisme mentionne que le budget sera respecté. Le projet a débuté en 2013 pour un montant de 2 827 900 \$. Comment le projet peut-il dépasser les délais de plus d'un an et n'avoir aucun impact sur les coûts? La ministre peut-elle donner un état de situation du projet?

Réponse :

Ceci s'explique aisément, car, la majeure partie des coûts du projet est liée à l'acquisition des licences pour Windows 8. Or, celles-ci ont été acquises en tout début de projet. L'équipe interne du ministère effectue maintenant la migration graduelle des postes. Le délai dans le cadre de ce projet représente un choix délibéré du ministère de la Sécurité publique pour limiter le recours à des ressources externes.

Question 3 : La refonte des formulaires de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) était prévue pour le 28 février 2015. La nouvelle date de fin révisée est le 30 septembre 2015. L'indicateur d'échéancier indique une variation de 63,9 %. L'organisme mentionne qu'une révision des processus en cours du projet a entraîné des modifications à la portée. Le projet est présentement à 71 % complété. Quelles sont les modifications apportées au projet pour expliquer les sept mois de retard?

Réponse :

Au cours des dernières années, la CQLC a cherché de nouvelles solutions pour rencontrer ses cibles budgétaires et améliorer l'efficacité de ses opérations, notamment en optimisant ses processus décisionnels.

Dans la foulée de cette réflexion, la CQLC a revu ses besoins en lien avec le projet de refonte des formulaires décisionnels. Les modifications demandées portent notamment sur l'ajout de types d'audience, la modification des options permettant de générer les différents formulaires et la modification des formulaires tant au niveau visuel qu'au niveau du contenu.

Il faut préciser que ce projet est réalisé par des ressources internes du ministère de la Sécurité publique. Pendant que le client réévaluait ses besoins, l'équipe informatique du ministère a été affectée à d'autres mandats. C'est ce qui explique qu'il y ait dépassement de délai, sans toutefois qu'il y ait dépassement de coût.

Question 4 : Le rehaussement des infrastructures réseau en détention devait se terminer le 31 mars 2015. La nouvelle date de fin révisée est le 12 décembre 2015. L'organisme mentionne que la « date de migration du dernier site est repoussée pour des raisons de non-disponibilité de personnel. »

Le projet est complété à 76 % et l'indicateur d'échéancier est de 28,60 %. Quel est le plan de la ministre pour mieux évaluer la disponibilité du personnel lorsqu'elle entreprend un projet informatique ?

Réponse :

Le projet de rehaussement des infrastructures réseau en détention s'est terminé le 11 mai 2015. À terme, la variation par rapport à l'échéancier fixé aura donc été de 7 % et non du 28,6 % anticipé.

L'installation des équipements s'est faite par des ressources internes du ministère. Le léger retard en terme d'échéancier n'a occasionné aucun impact sur les opérations informatiques puisque ce projet est une mise à niveau de matériel réseautique. Une opportunité d'installation s'est présentée plus tôt ce printemps ce qui a permis de terminer le projet le 11 mai 2015. Encore une fois, ce projet n'affiche aucun dépassement de coût.

Question 5 : Le projet GFAI – DRI Croissance de l'espace magnétique avait pour but d'augmenter l'espace de stockage des données à héberger afin d'assurer la continuité des opérations. La date de fin révisée était le 31 mars 2015 lors de la dernière mise à jour du tableau de bord en ressources informationnelles.

Le projet n'est plus dans la mise à jour du tableau de bord. Puisque le projet n'était pas terminé en mai 2015, la ministre peut-elle nous donner l'état du projet à l'heure actuelle?

Réponse :

Ce projet est terminé depuis le 31 mars 2015. Si une consultation se faisait aujourd'hui, on y verrait que le projet a été réalisé en respectant les délais imposés (date de fin de projet prévue pour le 31 mars 2015) et que le budget qui lui avait été attribué n'a pas été dépensé en totalité (budget autorisé 535 600 \$, budget réel 505 300 \$).

Question 6 : La refonte du système de renseignement de sécurité (SIR) devait se terminer le 31 mars 2015. La nouvelle date de fin révisée est le 31 mars 2016. L'indicateur d'échéancier indique une variation de 49,1 %.

L'organisme mentionne que « des imprévus au niveau du processus administratif ont causé un retard au niveau de l'échéancier de réalisation de ce projet. » Est-ce que la ministre peut nous expliquer les « imprévus » qui repoussent le projet d'un an?

Réponse :

Au printemps 2013, la Sûreté du Québec (SQ) a procédé à une vérification à l'interne en raison d'allégations d'irrégularités dans le processus d'appel d'offres. Par la suite, la SQ a décidé de transmettre ce dossier à l'UPAC par souci de transparence et, en conséquence, de suspendre le contrat octroyé à l'entreprise CGI. Entre temps, le 11 juillet 2013, CGI a décidé de se retirer de l'appel d'offres. Le contrat a finalement été attribué à Fujitsu le 27 août 2013, ce qui a occasionné un certain délai quant au démarrage du projet, compte des changements survenus au niveau des équipes de travail du nouveau fournisseur.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Lanaudière,



Lise Thériault